

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
28 JANVIER 2015**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSER, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, M. J-P ROLAND, Mmes C. ROLAND-van den BERG, M. E. JANSSENS, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes N. JAVAUX, V. BRAVIN, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, Mme A.-L. HENNAUT-DELFINO, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur BURTON, Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre ouvre la séance à 20:45 en excusant l'absence de Monsieur Philippe LABALUE, Echevin de la Santé, des Affaires sociales, du Tourisme et du Thermalisme, Madame le Conseiller Noémie JAVAUX et Monsieur le Conseiller Bruno LHOEST ainsi que le retard du président qui est pour le moment en chemin.

S É A N C E P U B L I Q U E

1. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle

Le conseil prend acte de:

Service Public de Wallonie – 07/01/2015 – marché public – tutelle générale – aménagement de l'Esplanade de CHAUDFONTAINE SOURCES

Service Public de Wallonie – 07/01/2015 – tutelle générale – application des articles L 3122-1 à -6 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - IPP

2. Correction du règlement relatif à la taxe communale indirecte sur la distribution gratuite à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et journaux lorsque ces imprimés sont non adressés.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce, présente le point et précise qu'il s'agit de la correction d'une petite erreur technique que personne n'a remarquée. Il s'agit d'une régularisation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 1, pages 213 à 217).

3. Attribution d'une provision de caisse à l'estafette communale.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 2, pages 218 et 219).

4. Commissions du Conseil communal – modification.

Le Conseil retire ledit point.

5. ASBL CHAUDFONTAINE SPORT – désignation de membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 3, pages 220 et 221).

A 20:50, Monsieur Daniel BACQUELAINE entre en séance

6. Marché de coordination sécurité-santé pour chantiers - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 4, pages 222 et 223).

7. Essais de sol divers pour l'année 2015 - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 5, pages 224 et 225).

8. Endoscopies des canalisations pour l'année 2015 - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 6, pages 226 et 227).

9. Ecole du Val, rue de la Station 4 à VAUX-SOUS-CHEVREMONT - construction d'une salle polyvalente - approbation des conditions et du mode de passation.

Madame Sabine ELSÉN, Echevin des Travaux publics et de la Propreté et des Plantations, présente le point et rappelle que ce dossier est en cours depuis juin 2000, qu'au départ, il était question d'une superficie de 520 m². En 2002, l'architecte DELGOFÉ a été désigné. En 2003, tout le dossier a été envoyé à la Communauté Française. En 2012, la superficie maximum pour obtenir des subsides est passée à 320 m² et 2013, nous avons reçu une promesse de subvention qui fixe la part communale à 40%. Depuis, nous avons dû désigner un coordinateur sécurité-santé et un architecte pour réaliser des études de stabilité. Une prolongation du délai de subvention est intervenu et nous allons obtenir 361 000,00€ de subvention.

Ce terrain est vraiment très proche de la ligne du TGV et c'est un bâtiment qui répond aux nouvelles normes de basse énergie.

Pour le réaliser, il n'y aura pas d'excavation car des micro-pieux font être utilisés, à cause des conduites de gaz qui passent à proximité.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre ROLAND estime qu'il s'agit là d'un beau projet que son groupe souhaite voir aboutir. Il signale que pour la toiture, il existe maintenant des produits qui durent plus longtemps et il soumet ses suggestions à l'appréciation du Collège.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN relève que le nombre de périodes de gymnastique est de 18 par semaine.

Madame Anne THANS-DBRUGE, Echevin de l'Enseignement, des Bibliothèques, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports répond que cette salle servira aussi de salle polyvalente et qu'elle sera disponible pour les clubs sportifs de la Commune et cela ne sera donc pas seulement une salle de gymnastique pour l'école.

Monsieur Laurent BURTON, Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre répond que le gain de temps sera aussi considérable pour les élèves de l'école qui ne perdront plus de temps pour aller au complexe sportif

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 7, pages 228 à 230).

10. Acquisition de signalisation verticale 2015 - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 8, pages 231 à 233).

11. Approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2014 et du 07/01/2015.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 17/12/2014 et du 07/01/2014.

POINT DEPOSE EN URGENCE

12. Désignation d'un remplaçant à la Régie Communale Autonome

Le Conseil communal, à l'unanimité sur l'urgence et sur le dossier désigne Monsieur Alain JEUNEHOMME.

Le Conseil, à l'unanimité sur l'urgence et sur le dossier

(voir délibération n° 9, pages 234 et 235).

A 20:45, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Enseignement communal

- a) démission et admission à la pension de retraite d'une institutrice primaire/directrice d'école sans classe définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 10, page 236).

- b) admission à la pension de retraite d'une institutrice primaire/directrice d'école sans classe définitive (remerciements)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 11, page 237).

- c) interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental d'une institutrice primaire temporaire (annulation de décision)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 12, page 238).

- d) mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 13, page 239).

- e) désignation temporaire de trois institutrices primaires à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 14 à 16, pages 240 à 242).

- f) désignation temporaire de trois institutrices primaires à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 17 à 19, pages 243 à 245).

- g) désignation temporaire d'une institutrice maternelle à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 20, page 246).

- h) désignation temporaire de trois maîtres spéciaux d'éducation physique à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 21 à 23, pages 247 à 249).

- i) désignation temporaire d'un maître spécial de religion catholique (agrération)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 24, page 250).

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 25, page 251).

A 21:00, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.